

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 14 mars 2024

II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

2.2.1 Versement des bourses d'excellence Paderborn pour l'année universitaire 2023-2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;
- VU** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal de la ville du Mans, réuni en séance le 21 décembre 2023, approuvant le versement à l'Université du Mans d'une bourse de 6403€ à deux étudiantes de l'Université de Paderborn.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 0 abstention, 29 voix pour et 0 voix contre, le versement des bourses d'excellence Paderborn pour l'année universitaire 2023-2024. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 21 mars 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 35

BOURSE D'EXCELLENCE PADERBORN 2023/2024

Dans le cadre de la coopération internationale entre les universités de Paderborn (Allemagne) et du Mans, des bourses d'excellence « Paderborn » ont été instituées. Ce dispositif est cofinancé par les villes du Mans et Paderborn.

Pour l'année 2023/2024, le Service des Relations Internationales de Le Mans Université gère et verse une bourse de 6403 € aux étudiants allemands en mobilité à Le Mans Université et sélectionnés par l'université de Paderborn.

Pour l'année universitaire 2023/2024, les bénéficiaires de la bourse sont :

- Lina SCHUHMAN
- Nina GOTZ

Le Mans, le 15/01/2024



Pour le Président et par délégation
Catherine PAINEAU
Responsable Administrative
Du Centre de l'International et des Langues

Feuille de quorum

du Conseil Municipal

=====

SEANCE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre à 09 h 00 les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 15 décembre 2023 sont réunis Salle Forum des Quinconces sous la présidence de M. LE FOLL, Maire.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL,
Mme F. BAUDON-BRULÉ, M. Y. CALIPPE, Mme S. MOISY, M. C. LACOSTE,
Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, M. S. CIGANA,
Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, M. N. ARIK, M. A. AMMAR, M. C. JEAN,
Mme A. LARSON, M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, M. F. EDMOND, Mme M. CABARET,
Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU,
Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, Mme F. LAGARDE,
Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE,
M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOT, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT,
Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS,
M. I. GARSMEUR.

Absents et représentés : M. C. COUNIL, Mme C. LEROUX, Mme A. BESNARD,
Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN,
Mme R. KAZIEWICZ, Mme P. CHARTON, M. A. EL ARRASSE, M. M. LECOSSIER,
Mme F. LAGARDE, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD,
M. C. RAVÉ, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme K. FOFANA.

Absents et excusés : M. L. BU, M. H. BOURGEOIS après son départ,
Mme H. LAFORÊT-THIBAUT après le départ de H. BOURGEOIS.

Votes par procuration :

M. C. COUNIL a donné pouvoir à M. S. LE FOLL après son départ
Mme C. LEROUX a donné pouvoir à Mme L. HAMONOU-BOIROUX après son départ
Mme A. BESNARD a donné pouvoir à M. P. MARIETTE après son départ
Mme C. BRULÉ-DELAHAYE a donné pouvoir à M. Y. CALIPPE
M. N. ARIK a donné pouvoir à M. Q. PORTIER après son départ
Mme M-A. ROUSSEAU a donné pouvoir à Mme F. BAUDON-BRULÉ
M. A. AMMAR a donné pouvoir à M. S. CIGANA après son départ
M. C. JEAN a donné pouvoir à Mme M. CABARET pendant son absence

Mme R. KAZIEWICZ a donné pouvoir à Mme C. POUPINEAU
Mme P. CHARTON a donné pouvoir à Mme A-M. CHOISNE après son départ
M. A. EL ARRASSE a donné pouvoir à M. G. LE CORRE
M. M. LECOSSIER a donné pouvoir à M. A. LECHAT
Mme F. LAGARDE a donné pouvoir à M. C. LACOSTE pendant son absence
Mme I. SÉVÈRE a donné pouvoir à M. R. BATIOT après son départ
Mme N. BUCHOT a donné pouvoir à M. T. TOUCHE après son départ
M. O. BIENCOURT a donné pouvoir à Mme M. KARAMANLI
M. O. RUCHAUD a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU
M. C. RAVÉ a donné pouvoir à M. I. GARSMEUR
Mme H. LAFORÊT-THIBAUT a donné pouvoir à M. H. BOURGEOIS jusqu'à son départ
Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme O. BERNY

Mme Sophie MOISY remplit les fonctions de Secrétaire.

Les Procès-Verbaux des séances du 19 octobre et 14 décembre sont approuvés.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

Détail du quorum

Délibérations 1 à 7 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	40

Délibérations 8 et 9 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	39

Délibérations 10 à 19 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	37

Délibérations 20 à 30 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	36

Délibérations 31 à 39 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	35

Délibérations 40 à 45 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	34

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2023

17- Le Mans Université – Octroi d’une bourse de 6 400 € à deux étudiantes de Paderborn

Cabinet du Maire - Président - Protocole - Relation Extérieures - Événementiel

Rapporteur(s) Mme Sophie MOISY

Dans le cadre d'un accord intervenu entre les Universités du Mans et de Paderborn d'une part, et les Municipalités d'autre part, il a été décidé de prévoir l'attribution annuelle d'une bourse destinée à deux étudiantes de Paderborn effectuant une année universitaire au Mans, la ville de Paderborn offrant une aide réciproque à un ou plusieurs étudiants du Mans. Cette subvention d'un montant de 6 403 euros servira à couvrir leurs frais de scolarité pour l'année (logement, nourriture, livres, recherches). Elle fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2023, fonction 024.2 « Relations Internationales » Nature 6714 « Bourses et prix ».

Pour cette année 2023, deux étudiantes paderbornaises, Lina Sophie SCHUHMANN et NINA GOTZ, ont été sélectionnées par un jury.

Je vous propose mes chers Collègues de reconduire les modalités de versement de cette bourse d'étude.

L'Université étant plus compétente pour surveiller l'utilisation de cette bourse, la totalité de celle-ci est versée à l'Agent Comptable de Le Mans Université.

Le Mans Université est chargée :

1 - de communiquer le nom des étudiantes mancelles désignées, le Maire de la ville du Mans ou son représentant étant associé aux choix des étudiants ;

2 - de reverser mensuellement cette bourse aux étudiantes de Paderborn après contrôle de l'activité de celles-ci, et de rendre compte à la ville en fin d'année universitaire de ce règlement.

Au cas où les étudiantes de Paderborn n'effectueraient pas la totalité de leur année, la somme non utilisée serait à valoir sur le montant de la bourse de l'année suivante ou serait éventuellement reversée à la ville par l'Agent Comptable de Le Mans Université.

Votes

51 élus ont voté POUR : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL (représenté par M. S. LE FOLL), Mme F. BAUDON-BRULÉ, M. Y. CALIPPE, Mme S. MOISY, M. C. LACOSTE, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX (représentée par Mme L. HAMONOU-BOIROUX), M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD (représentée par M. P. MARIETTE), M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE (représenté par M. Y. CALIPPE), M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU (représentée par Mme F. BAUDON-BRULÉ), M. A. AMMAR, M. C. JEAN (représenté par Mme M. CABARET), Mme A. LARSON, Mme R. KAZIEWICZ (représentée par C. POUPINEAU), M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, M. F. EDOM, Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON (représentée par Mme A-M. CHOISNE), M. A. EL ARRASSE (représenté par M. G. LE CORRE), M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE,

M. M. LECOSSIER (représenté par M. A. LECHAT), Mme L. MÉNARD, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, Mme F. PAIN, M. R. BATIOT, Mme I. SÉVÈRE (représentée par M. R. BATIOT), Mme N. BUCHOT (représentée par M. T. TOUCHE), Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT (représenté par Mme M. KARAMANLI), M. O. RUCHAUD (représenté par Mme J. ROUSSEAU), M. C. RAVÉ (représenté par Mme I. GARSMEUR), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT (représentée par M. H. BOURGEOIS), Mme K. FOFANA (représentée par Mme O. BERNY), Mme I. GARSMEUR.

3 élus n'ont pas pris part au vote : M. Q. PORTIER, M. J. GOUFFÉ, Mme F. LAGARDE.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL238952H1

Affichage le 27 décembre 2023

Délibération exécutoire le 27 décembre 2023